

L'usage du masculin s'entend également au féminin.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de Pro Senectute Valais-Wallis. Entrée en vigueur: juillet 2023.

Limite d'âge

Sauf indication formelle, toutes les offres de Pro Senectute Valais-Wallis s'adressent aux femmes et aux hommes dès 60 ans.

Inscription et paiement des cours de formation, des sessions d'animation ou de sports

Votre inscription, qu'elle soit orale ou écrite, vous oblige à payer votre activité. Le non-paiement de votre activité ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription.

Organisation des cours

La confirmation du cours ainsi que la facture vous sont envoyées deux semaines avant le début de l'activité.

Pour des raisons d'organisation, Pro Senectute Valais-Wallis se réserve le droit de reporter des cours ou de regrouper des classes, de déplacer le lieu du déroulement des cours ou de réduire la durée d'un cours moyennant un remboursement proportionnel de l'activité. En cas d'absence de l'enseignant attitré, Pro Senectute Valais-Wallis procédera à son remplacement, ou proposera de nouvelles dates de cours.

Les cours de gymnastiques et de danses sont facturés 1 mois après le début de l'activité, les absences, même justifiées, ne donnent pas droit à un remboursement sauf cas exceptionnel (cf. « Pour les cours et activités dont l'activité est égale ou inférieure à 1'000 francs »).

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, Pro Senectute Valais-Wallis fixe, pour chacun d'entre eux, un nombre minimal et maximal de participants qui peut être adapté si nécessaire. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'activité effectué dans le délai imparti). Les inscriptions doivent se faire individuellement auprès du secrétariat de Pro Senectute Valais-Wallis. En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé du paiement ou l'activité sera remboursée.

Exclusion d'un cours

Pro Senectute Valais-Wallis se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants en précisant les motifs. La totalité de l'activité (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies) reste dû dans les cas suivants: exclusion due au non-paiement de l'activité ou à un comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

Annulation d'inscription

Toute inscription revêt un caractère obligatoire. En fonction de la date de l'annulation, une dispense totale ou partielle du paiement de la prestation peut être consentie. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes:

Pour les cours et activités dont le prix est égal ou inférieur à 1'000 francs:

En cas d'annulation d'inscription jusqu'à une semaine avant le début du cours, Pro Senectute Valais-Wallis peut consentir à une dispense ou à un remboursement de l'activité, moyennant une contribution aux frais de 30 francs.

En cas d'annulation dès le début du cours, l'intégralité de l'activité est due. Des exceptions peuvent être consenties en cas de maladie et d'accident. Les séances non fréquentées sont remboursées aux conditions cumulatives

suivantes:

- Absences de plus de 3 cours consécutifs,
- Présentation d'un certificat médical pour toute la période d'absence,
- Le montant du remboursement représente au maximum le 80% de la valeur total du cours.

Pour être valable, l'annulation doit être effectuée, dans un délai de 15 jours suivant l'absence, par écrit auprès du secrétariat de Pro Senectute, Avenue de Tourbillon 19, 1950 Sion ou par mail à info@vs.prosenectute.ch.

Pour les activités dont le prix est supérieur à 1'000 francs:

Vous devez adresser à Pro Senectute Valais-Wallis une lettre stipulant l'annulation de votre inscription. La date du timbre postal sera considérée comme date d'annulation officielle. La dispense ou le remboursement des activités s'effectue selon les modalités suivantes:

Date d'annulation d'inscription /

Taxe de retrait

- Jusqu'à 30 jours civils avant le début du cours: CHF 100.- contribution aux frais
- Entre 30 et 15 jours civils avant le début du cours: 30% de l'activité
- Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours: 60% de l'activité
- Entre 7 jours et le début du cours: 100% de l'activité
- Après le début du cours:
Aucune dispense de paiement ni remboursement

Pour l'annulation des voyages, une assurance pour frais d'annulation et de rapatriement est obligatoire. Il vous incombe de souscrire une telle assurance au moment de la réservation. Pro Senectute Valais-Wallis se réserve également le droit de facturer les créances de tiers pour l'hébergement, les repas, avion, train, car, etc.

Absences

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Attestation de cours

Si vous le souhaitez et à condition que vous ayez suivi au minimum 80% des leçons, Pro Senectute Valais-Wallis se fera un plaisir de vous établir une attestation de cours. Toutefois, la condition est que le cours ne date pas de plus d'une année.

Clause de non-responsabilité / Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisés par Pro Senectute Valais-Wallis, il vous incombe de disposer personnellement des assurances nécessaires (notamment soins médicaux, assurance accident et responsabilité civile). L'utilisation des installations de Pro Senectute Valais-Wallis s'effectue à vos risques et périls. Pro Senectute Valais-Wallis ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes d'usages personnelles. En cas d'accident, la responsabilité du moniteur n'est en aucun cas engagée. Une assurance pour sauvetage hélicoptère est obligatoire (assurance complémentaire pour transport et sauvetage) pour les sports de plein air. De même, pour les éventuels dommages que vous pourriez causer, vous devez souscrire personnellement à une assurance responsabilité civile suffisante.

Usage des locaux mis à disposition et hygiène

Dans les locaux mis à disposition par Pro Senectute Valais-Wallis, chaque personne s'engage à respecter les règles d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les instructions de Pro Senectute Valais-Wallis. La visite des locaux de Pro Senectute Valais-Wallis et de tout autre lieu où peuvent avoir lieu des cours de Pro Senectute

Valais-Wallis (partenaires, ateliers externes, espace loué à d'autres entreprises) est interdite aux personnes présentant des symptômes de maladie, une suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou une quarantaine (ordonnée par les autorités ou par vous-même). Cependant, le risque d'infection ne peut être totalement exclu même si les règles d'hygiène sont respectées. Dans ce cas, Pro Senectute Valais-Wallis ne peut être tenu responsable.

Protection des données

Pro Senectute respecte les droits en vigueur en matière de protection des données et ne traite les données à caractère personnel qu'aux fins auxquelles elles ont été transmises. S'agissant du traitement de vos données à caractère personnel, Pro Senectute s'appuie sur les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Les données que vous mettez volontairement à notre disposition sont traitées exclusivement dans le cadre des prestations et des activités que nous proposons par les employés de Pro Senectute Valais-Wallis et par les intervenants mandatés. Ces données ne sont utilisées qu'aux fins indiquées et ne sont pas transmises à des tiers. Elles peuvent être utilisées à des fins statistiques. Si vos données sont transmises à des tiers dans ce cadre, elles seront entièrement anonymisées. Vous déclarez en vous inscrivant à nos activités que vous acceptez le traitement de vos données personnelles. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le site de Pro Senectute Suisse:

<https://www.prosenectute.ch/fr/protection-des-donnees.html>

Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous nos locaux, sans le consentement explicite de Pro Senectute Valais-Wallis et des participants au cours.

Modifications des programmes et des prix

Pro Senectute Valais-Wallis se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Réduction du prix du cours ou participation de tiers

Le prix d'un cours ne doit empêcher personne de participer. En cas de difficultés, veuillez nous contacter par écrit ou par téléphone afin de trouver ensemble une solution.

Bon cadeau

Le bon cadeau vous parviendra dans un délai de 10 jours après paiement (il est important d'annoncer l'utilisation du bon au moment de l'inscription)

Conditions:

- montant minimum Fr. 30.-,
- non transmissible,
- non remboursable.

Le bon cadeau n'est pas remboursable et est utilisé uniquement pour participer à l'une de nos activités. Si celle-ci devait être annulée, le participant doit en trouver une de remplacement.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec Pro Senectute Valais-Wallis sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de Sion.

Information complémentaire

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez-vous adresser à: Pro Senectute Valais-Wallis, Avenue de Tourbillon 19, 1950 Sion, par téléphone au 027 322 07 41 ou par mail à info@vs.prosenectute.ch.